



ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Paris, le 7 avril 2014

Baromètre mensuel AVERE-France  
Marché automobile : véhicules électriques et hybrides

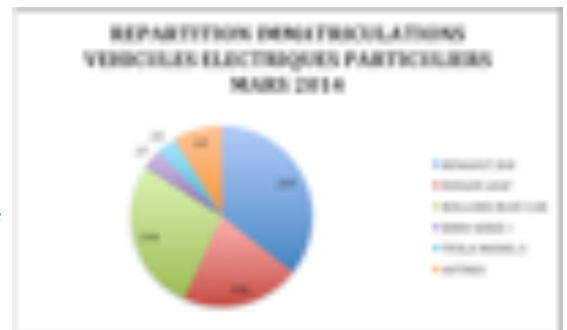
Sur le premier trimestre 2014, le marché des véhicules électriques et hybrides connaît un ralentissement inédit en France. Un signe du fait que le Gouvernement doit non seulement confirmer mais aussi renforcer son soutien au développement du marché. Il est plus que jamais temps de « passer la cinquième » sur le développement des bornes de recharge et de corriger les différences de traitement des modes de commercialisation introduites par le décret relatif au bonus écologique.

**Véhicules électriques particuliers (VP)**

713 véhicules électriques particuliers ont été immatriculés en mars 2014 (versus 1 350 en mars 2013). En mars 2014, la chute des ventes de la Renault Zoé (255 ventes versus 1 090 ventes en mars 2013) a eu une incidence directe sur le recul des immatriculations.

A noter que les immatriculations de mars 2013 avaient été boostées par le lancement de Zoé, qui a depuis atteint un rythme de croisière. Ainsi, si elle passe de 80% de part de marché (PDM) à 35 %, les ventes des autres modèles constructeurs se maintiennent.

La Bolloré BlueCar se positionne en seconde place sur le segment avec 194 immatriculations, suivie de la Nissan Leaf (150), de la BMW i3 (27) et de la Tesla Model S (25).



Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 1 533 véhicules électriques particuliers ont été immatriculés (versus 2 248 au 1<sup>er</sup> trimestre 2013), soit une baisse de - 31,80%.

**Véhicules électriques utilitaires légers (VUL)**

328 véhicules électriques utilitaires légers ont été immatriculés en mars 2014 (versus 401 en mars 2013).

Le Renault Kangoo II conforte sa position de leader avec 195 immatriculations, soit près de 60% de part de marché. Suivent le tout-terrain Goupil G3 avec 26 immatriculations, la Blu Car Golia (25), la Renault Zoé (24) et le fourgon Mercedes Vito (20).

**Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 2 333 véhicules électriques (VP et VUL) ont été immatriculés (versus 3 523 au 1<sup>er</sup> trimestre 2013), soit une baisse de - 37,25%.**

**Véhicules hybrides (véhicules Rechargeables et Non Rechargeables)**

3 888 véhicules hybrides (VP et VUL) ont été immatriculés en mars 2014 (versus 4 443 en mars 2013). Le segment enregistre un recul de - 12,49% après deux mois de croissance.

Les véhicules particuliers hybrides Essence et Diesel progressent néanmoins sur le mois de mars 2014 avec respectivement 2 933 immatriculations pour les modèles hybrides essence (versus 2 903 en février 2014) et 955 pour les modèles Diesel (versus 925 en février 2014) .

Sur le segment des VH Essence, Toyota conforte son leadership avec 2 072 immatriculations. Les Toyota Yaris (1 194 immatriculations), Toyota Auris (630) et Toyota Prius (248) représentent 70% de part de marché. Suivent la Lexus IS (99), la Honda Jazz (90), la Lexus CT200H (86) et la Lexus RX (52),

sans oublier l'Opel Ampera (104). A noter le début de commercialisation de l'Outlander Plug in de MMC.

Sur le segment des VH Diesel, la Peugeot 3008 arrive en tête avec 426 immatriculations, suivie de la Peugeot 508 (237), Citroën DS5 (151)

**Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 11 510 véhicules hybrides ont été immatriculés (versus 11 721 au 1<sup>er</sup> trimestre 2013), soit une légère baisse de -1,8%. Le marché hybride se maintient donc sur ce début d'année.**

## **L'Avere-France appelle le gouvernement à soutenir les ventes de véhicules électriques en LLD et LOA.**

**Le décret bonus écologique est réduit pour les achats en Location Longue Durée (LLD) et en LOA (Location avec Option d'Achat).**

### **40% des ventes de véhicules électriques sont menacées !**

L'Avere-France appelle Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics à revenir sur le décret bonus écologique d'octobre 2013 afin de garantir l'accès à une « mobilité zéro émission » au plus grand nombre.

Sur le marché des véhicules électriques (VP et VUL), près de 40% des ventes sont réalisées en Location Longue Durée (LLD) et en LOA (Location avec Option d'Achat). Mais cette année plus de 7 000 ventes en LLD ou LOA sont menacées.

Soutenu par le gouvernement, le marché de la mobilité électrique représente un enjeu sanitaire, écologique et économique de première importance. Aujourd'hui, les 6 300 € de bonus écologique sont indispensables à l'acquisition d'un véhicule électrique. Le 30 octobre 2013, les pouvoirs publics ont modifié l'assiette du décret lié au bonus écologique et ainsi introduit une différence de traitement qui pénalise les personnes faisant le choix du LLD ou du LOA à hauteur de plus de 2 000 €.

*« Le décret bonus écologique d'octobre **est un frein à l'achat**. Il paralyse les ventes et fait chuter le marché du véhicule électrique. Il remet principalement en cause les ventes des 2 modèles leaders du marché : la Renault Zoé, qui pour rappel, est fabriquée en France, et la Nissan Leaf. Bien que ces constructeurs aient décidé de proposer de nouvelles offres de crédit couplé à la location de la batterie, cela va inévitablement avoir un impact négatif sur les projets et engagements des professionnels et collectivités, mais également sur la stratégie de déploiement des infrastructures de charge sur notre territoire. Il est préjudiciable pour l'ensemble de la filière écomobile française »* précise M. Joseph Beretta, Président de l'Avere-France.

Parce qu'il est désormais urgent de faire évoluer ce décret, l'Avere-France et ses membres se mobilisent et appellent les ministères concernés à réagir. De ce décret, dépendent l'avenir du développement de la mobilité électrique et de l'économie de ce secteur en France.

---

#### **A propos de l'Avere-France** – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Fondée en 1978 sous l'impulsion de la Commission européenne, l'Avere-France, est aujourd'hui l'association professionnelle de référence sur la mobilité électrique en France. Elle a pour vocation de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides. Représentant la filière dans son ensemble, l'association rassemble un écosystème de plus de 120 entreprises dans les domaines industriels commerciaux, institutionnels ou associatifs : constructeurs de véhicules, équipementiers, énergéticiens, fabricants de batteries, organismes de recherche, opérateurs de mobilité (courte ou longue durée, auto-partage, livraison de marchandises...), assureurs, cabinets conseil, collectivités territoriales et entreprises utilisatrices... Elle est également associée à un réseau d'experts européen et mondial. Forte de ses travaux, de ses relations avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, ainsi que de ses événements et publications, elle stimule et accompagne le déploiement de l'électromobilité en France.

---

**Contacts presse**

Agences VLC\* / 914 – Tél : 01 42 52 60 29

Valérie Leseigneur [valerie@agencevlc.com](mailto:valerie@agencevlc.com) / 06 68 80 37 35

Juliette Laniray [juliette@agence914.fr](mailto:juliette@agence914.fr) / 06 11 76 22 09

**Contact Avere-France**

Marie Castelli – Secrétaire générale

Tel. 01 53 25 00 60

[marie.castelli@avere-france.org](mailto:marie.castelli@avere-france.org)

[www.france-mobilite-electrique.org](http://www.france-mobilite-electrique.org)